



Date de génération de ce justificatif : 26/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

GROUPE HERON HOLDING – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 30 janvier 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 19/01/2026, il a été constitué une SAS dénommée : GROUPE HERON HOLDING Siège social : 30 B RUE MARIA CHAPDELAINE, 29000 QUIMPER Capital : 1.000€ Objet : La Société a pour objet exclusif la détention et la gestion d'un portefeuille de participations financières dans toute société existante ou à créer, en France ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, notamment : – L'acquisition, la souscription, la cession et la gestion de titres sociaux (actions, parts sociales, obligations, etc.) de toute nature ; – La perception et la gestion des revenus issus de ces participations (dividendes, intérêts, etc.) ; – L'exercice des droits attachés aux titres détenus (droit de vote, droit aux bénéfices, etc.) ; – La mise à disposition de garanties ou cautions en faveur des sociétés du groupe ; – La centralisation des opérations financières et la gestion de la trésorerie du groupe ; Toutes opérations de restructuration, fusion, scission ou apport impliquant les sociétés du groupe ; – La réalisation de tout emprunt ou placement de fonds en lien avec la gestion de son portefeuille ; – Plus généralement, toute activité accessoire ou complémentaire se rapportant à la gestion de ses participations. La Société n'intervient pas dans la gestion opérationnelle des sociétés dans lesquelles elle détient des participations et n'exerce aucune activité commerciale, industrielle ou immobilière en propre. Président : M. Heimana PAIE, 30 B Rue Maria Chapdelaine, 29000 QUIMPER. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de QUIMPER

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
